

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2019

Convocations adressées le 05 décembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents 10

Nombre de délégués votants : 12

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Martine BELNOUE, Alain BENARD ; Michel PADONOU ; Michel GILLOT ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Jacques JOSELON ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Yves MASSOT ; Brigitte PINEAU ; Corinne CHAILLEUX ; Wilfried SCHWARTZ.

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Christine BEUZELIN ; Laurent RAYMOND ; Marie-France BEAUFILS ; Bernard PLAT.

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Corinne CHAILLEUX pour Bernard PLAT.

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT de Christophe BOUCHET

Secrétaire de séance : Michel GILLOT

C 19/12/07 – ACQUISITION D'OPPORTUNITE DE TERRAINS RUE BLAISE PASCAL A TOURS

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

La SNCF a fait part, par courrier du 07 août 2019, de son souhait de céder au Syndicat des Mobilités de Touraine diverses parcelles situées rue Blaise Pascal à Tours.

Il s'agit en premier lieu, d'une parcelle de terrain nu cadastré section CN 222 d'une surface de 250m².

En deuxième lieu, la SNCF céderait les lots qu'elle détient dans l'ensemble immobilier « Blaise Pascal » à Tours, représentant le lot de volume 7 suivant l'état descriptif de division en volume en date du 29 août 1995. Ce lot de volume 7 se compose de 35 emplacements de stationnement en aérien et de leurs voies de circulation automobile et piétonne.

Ce volume reprend ainsi en surface l'emprise des parcelles cadastrées CN 98, CN 99, CN 103, CN 146 représentant une surface totale de 1 385m².

Ces parcelles sont classées au PLU de la Commune en zone UCt correspondant au corridor du tramway. Elles sont par ailleurs grevées de servitudes au profit de trois autres lots de volume, pour lesquels elles constituent les issues de secours venant aux droits des escaliers de secours de ces volumes.

Le prix proposé pour la cession de ces biens est celui évalué par le pôle d'évaluation domaniale dans son avis en date du 19 novembre 2019, soit un prix de 190 000 € hors taxes net vendeur.

Il vous est proposé d'acquérir ces parcelles afin de permettre la réalisation de stationnements vélos.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 19 novembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

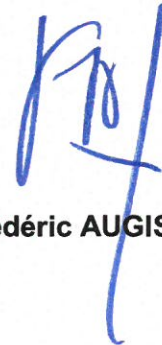
- **APPROUVE**, l'acquisition auprès de la SNCF de la parcelle CN 222 (250m²) et du lot de volume 7 assis sur les parcelles CN 98, CN 99, CN 103, CN 146, à usage de places de stationnements en aérien moyennant le prix de 190 000 € net vendeur,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière,
- **DIT** que la rédaction de l'acte sera confiée au notaire du vendeur assisté de Maître Anne Leteuil, notaire à l'Office Notarial du Palais, représentant le Syndicat des Mobilités de Touraine,
- **DIT** que les frais d'acte notarié sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité

**Pour extrait conforme et
certification du caractère exécutoire,**

Le Président,



Frédéric AUGIS

